

4 - Le fleurissement participatif

Le fleurissement des espaces peut être envisagé dans le cadre d'un fleurissement participatif, c'est-à-dire avec une implication de la population. Encourager les riverains à s'approprier une petite parcelle mise à disposition sur le trottoir permet de développer une synergie et de motiver acteurs communaux et habitants à atteindre un objectif de valorisation partagé. En effet, les habitants se sentent impliqués dans l'amélioration de leur cadre de vie et sont les acteurs de la bonne image de leur territoire, les collectivités diminuent leur coût de fleurissement et les employés communaux sont partiellement libérés de l'entretien de ces espaces de « service ». De plus, le fait de se retrouver dans la rue pour entretenir leur pas de porte pourra aussi leur permettre de maintenir une relation sociale.

La mise en oeuvre de ce fleurissement participatif peut passer par des actions de sensibilisation, des événements, des travaux pédagogiques, la création de serres communales qui fourniraient des plants aux habitants qui souhaitent végétaliser leurs pas de porte....

Exemple d'aménagement proposé par le CAUE pour la commune de Bommiers



Etat actuel



Proposition

Lors de travaux de réaménagement d'un espace (place, rue...), c'est l'occasion de repenser le fonctionnement et la végétalisation de sa commune.

Pourquoi ne pas privilégier un cadre verdoyant à un cadre minéralisé ? Le coût en sera diminué, l'aspect visuel en sera amélioré et la biodiversité sera préservée.

Exemple d'aménagement réalisé par la commune de Sainte-Fauste



Lotissement avant aménagement paysager



Lotissement après aménagement

Voici un exemple de traitement des espaces publics qui donne une image homogène du lotissement récent. Ce type d'aménagement donne l'impression que la route se fraye un passage au milieu de l'espace paysager, que les parcelles privatives se prolongent jusqu'à la rue. L'aménagement assure en priorité le confort et la sécurité des riverains.

CONTACTS :

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Indre
Centre Colbert - 1 place Eugène Rolland - 36000 CHÂTEAUROUX - Tél : 02.54.27.50.85 - Fax : 02.54.27.46.87 - e-mail : caue.36@free.fr

Association des Maires de l'Indre et Union Départementale des Maires Ruraux
Hôtel du Département - BP 639 - 36020 CHÂTEAUROUX - Tél : 02.54.08.36.97 - Fax : 02.54.07.13.33 - e-mail : ami36@wanadoo.fr

NUMÉRO 22

SEPTEMBRE / OCTOBRE 2013

SOMMAIRE

UNE PRISE DE CONSCIENCE GENERALE	P.1
VÉGÉTALISER SELON LE SITE ET L'USAGE	P.2
VÉGÉTALISER SELON LE SITE ET L'USAGE	P.3
LE FLEURISSEMENT PARTICIPATIF	P.4
EXEMPLES D'AMÉNAGEMENT	P.4

UNE PRISE DE CONSCIENCE GENERALE



Le traitement végétal des espaces publics est un enjeu important pour les communes. Il améliore la qualité du cadre de vie des habitants, joue un rôle primordial dans la valorisation du patrimoine et participe à l'économie touristique du territoire.

Les concours des villes et villages fleuris montrent d'ailleurs à quel point le traitement végétal est jugé important pour l'image d'une commune.

Pourtant, d'un fleurissement purement esthétique, il est essentiel aujourd'hui de passer progressivement à un fleurissement raisonné conservant ses propriétés d'agrément tout en respectant, voire en restaurant, les équilibres naturels et en s'intégrant au paysage local, urbain ou rural, qui en constitue la toile de fond.

La notion d'image a longtemps été la motivation pour les aménagements et le fleurissement mais compte-tenu du contexte actuel, les méthodes doivent évoluer et intégrer notamment la notion de développement durable sous tous ses aspects (économiques, écologiques, sociaux) et les décideurs doivent appréhender avec un regard neuf les espaces verts de leur commune en ne pensant plus par le type de plantation mais plutôt en définissant les lieux qu'ils veulent végétaliser « terrain sec ou ombragé, espace résiduel ou entrée de bourg, espace naturel ou très maîtrisé... » et sa fonction sur le territoire communal.

Il est donc primordial pour une collectivité de savoir distinguer les différents espaces verts dont elle dispose pour les gérer au regard de ses moyens financiers, humains et matériels.

Un talus, un muret, une clôture, un trottoir, un espace délaissé, un espace vert, du petit patrimoine.... ; autant d'espaces qui ne demandent qu'à accueillir une végétation simple à entretenir et naturellement capable de tirer profit des situations les plus ingrates. Inutile de modifier la nature des lieux, ni d'apporter de la terre, des engrais ou autre artifice, il suffit bien souvent d'observer le sol, l'exposition, le piétinement et surtout d'identifier l'usage qui sera fait de l'aménagement.

Après l'analyse, il conviendra de mettre en place une nouvelle méthode de gestion raisonnée, de végétalisation et éventuellement d'aménagement, tout en limitant les coûts de chacun de ces postes. Mais comment ?

- En sensibilisant les différents acteurs que sont le personnel communal et la population
- En responsabilisant la population et en l'impliquant dans l'aménagement (fleurissement participatif comme le font certaines communes)
- En insistant sur le fait que cette démarche préserve et développe la biodiversité
- En limitant les coûts liés au fleurissement (achat de marchandises, arrosage, entretien, temps consacré à cette tâche) et pour cela, une seule règle à suivre : LA BONNE PLANTE AU BON ENDROIT



Photo CAUE - Commune de Coings

VEGETALISER SELON LE SITE ET SON USAGE

Dans une commune, certains lieux nécessitent d'être aménagés pour des raisons d'usage, de sécurité, d'aspect visuel alors que pour d'autres il est préférable de laisser la nature s'exprimer elle-même et de ne pas la bousculer. Inutile de mettre en oeuvre des moyens énormes pour tenter de préserver un état artificiel de la nature, il suffit de passer à une démarche raisonnée où l'on va **essayer de s'adapter à la nature et la guider au mieux vers le résultat escompté.**

Avant toute plantation, il est important de **bien appréhender la nature du site afin de faire les bons choix.** Il faudra prendre en compte son profil (parterre, pied de mur, zone de passage, zone d'agrément...), l'enjeu qu'il représente (lieu délaissé, entrée de bourg, liaison piétonne, abord de monument...), son exposition (ombre, soleil, vent, froid...) et son sol (sec, humide, rocailleux, hétérogène, pauvre...).

Exemple d'aménagement simple qui >> respecte le caractère champêtre des lieux



Photo CAUE - Commune de Bagneux

1 - Les trottoirs et pieds de murs

Végétaliser les trottoirs et les pieds de murs, en plus de l'aspect esthétique, peut avoir un rôle fonctionnel. En effet, au niveau de l'entretien, ce peut être une solution pour limiter les besoins en désherbage de ces endroits où la moindre fissure dans le bitume est la porte ouverte à toutes les mauvaises herbes. Au lieu d'enlever ponctuellement la touffe de mauvaises herbes, pourquoi ne pas, au contraire, décider de végétaliser l'ensemble de l'alignement de la rue pour obtenir un effet paysager.

Au point de vue sécurité, s'il s'agit d'une chaussée surdimensionnée, **un alignement de rue végétalisé peut permettre une limitation de vitesse des véhicules** par l'effet visuel de rétrécissement qu'il procure et ainsi assurer plus de sécurité aux piétons et atténuer les nuisances.



Photo CAUE - Commune de Bagneux

Pour le choix des végétaux, d'une manière générale, il est préférable de limiter l'implantation de plantes annuelles qui sont dévoreuses d'arrosage et demandent un renouvellement constant onéreux. Les **plantes vivaces sont conseillées** pour ces lieux difficiles à fleurir du fait de leur exposition souvent ombragée, de leur sol souvent malmené ou fil des années par les différents travaux, les passages intenses et les piétinements.

Les vivaces sont des plantes faciles à vivre, qui perdent leurs feuilles et leur tiges en automne mais qui repoussent spontanément au printemps tout en nécessitant peu d'eau. Une fois plantées, nul besoin de s'en préoccuper, les touffes grossissent, limitant ainsi la prolifération des mauvaises herbes.

C'est une solution bien plus économique, moins contraignante et d'un aspect naturel plus agréable que les jardinières dissimulées en pointillés ou les suspensions au mobilier urbain.

Pour fleurir les trottoirs et pieds de murs, il est également possible d'avoir recours à des plantes grimpantes. Elles peuvent être utilisées, entre autres, pour masquer un élément en mauvais état ou apporter de l'agrément à des murs délaissés ou vides (pignons aveugles par exemple). Pour cela on pourra faire appel à des « grimpantes libres » ou à des « grimpantes assistées ». Sans assistance, les « grimpantes libres » s'accrochent à la paroi par des ventouses, des crampons ou grâce à de véritables racines aériennes. Les « grimpantes assistées », elles, prennent appui sur des fils, des croisillons, des pergolas.

Attention, les grimpantes à vrilles, ventouses ou autres procédés qui permettent à la plante de s'accrocher ne pénètrent pas réellement dans le mur et ne risquent pas de le détruire. Par contre, certaines grimpantes à crampons (comme le lierre), peuvent devenir destructrices pour les vieux murs en pierres.



Photo CAUE - Commune de Veuil

Remarque : Pour les lieux de passage et de forte fréquentation, il conviendra de laisser un passage libre suffisant (plus ou moins 1,50 m en largeur et en hauteur) notamment pour les personnes à mobilité réduite, de tailler les végétaux s'ils prennent trop d'ampleur et de ramasser les déchets.

VEGETALISER SELON LE SITE ET SON USAGE (suite)

2 - Les massifs

Végétaliser en massifs répond essentiellement à la notion d'esthétique et d'image.

Il est possible de réaliser quelques espaces fleuris dans sa commune pour un fleurissement visuellement agréable mais ils devront être limités car ils sont très consommateurs de temps et d'arrosage. Les endroits fleuris en massifs devront être stratégiquement bien choisis et harmonieux.

Ci-contre, les aménagements >> minéraux sont réduits au strict nécessaire.



Privilégiez un fleurissement en pleine terre, sur des surfaces suffisantes plutôt que des jardinières qui complexifient beaucoup le travail, perturbent la circulation des usagers (notamment des personnes à mobilité réduite), troublent la lecture des espaces et, surtout, s'assèchent particulièrement vite.

Les massifs fleuris qui sont utilisés pour servir de « vitrine » à la commune doivent être composés, autant que possible, d'essences locales et éventuellement de quelques annuelles qu'il convient toutefois de limiter pour des raisons budgétaires (temps de plantation, coût d'achat des fleurs, arrosage...).

Il est aussi envisageable de prévoir des massifs fleuris tout au long de l'année pour assurer un paysage évolutif ; pour cela, il suffit d'associer des espèces à floraison décalée.



Photos CAUE - Commune de Coings



Exemple d'éléments regroupés

3 - Les espaces herbacés

L'aménagement des espaces communaux reste encore trop souvent tourné vers les plantes d'ornement.

Quant aux « mauvaises herbes », elles sont souvent traitées chimiquement ou, plus rarement, mécaniquement. De plus, dès que l'homme n'intervient pas et que ces hôtes « indésirables » s'installent, le milieu est perçu comme sale ou mal entretenu.

Pourtant, des solutions existent pour trouver un compromis et laisser s'exprimer cette flore spontanée qui fait aussi partie du patrimoine. C'est pour cette raison que, dans certains espaces herbacés de la commune, qui remplissent de nombreux usages, la végétation spontanée y est encouragée. Il s'agit, entre autres, des chemins, des bords de cours d'eau, des bords de route, des terrains de sport, des aires de jeu... Dans ces endroits là, c'est la nature et l'espace qui comptent avant tout.

Il suffira d'entretenir de façon raisonnée en fonction des usages (tontes régulières pour un terrain de sport mais plus espacées pour la pelouse d'un parc, un talus, les bas-côtés...).

<< Prairie fleurie composée d'essences locales, caractéristique pour le choix de ses végétaux, préservation de la biodiversité avec des tontes différenciées

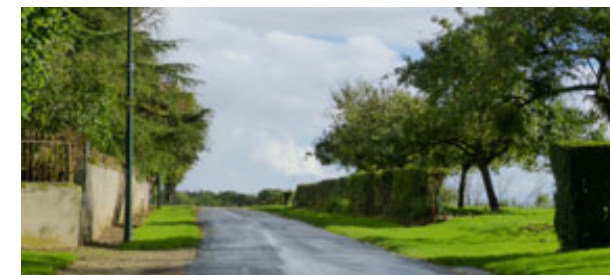


Photo CAUE - Commune de Bagneux



Photo CAUE - Commune de Veuil



Photo CAUE - Commune de Vineuil